

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

RÉALISATION DES PROJETS D'AGGLOMÉRATION DU PROGRAMME
TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2012 À 2014

SECTION I

DESCRIPTION DES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES

I. Les services professionnels et techniques et les activités du personnel d'appoint portent sur les activités suivantes :

1° l'identification;

2° la planification;

3° la conception;

4° la réalisation;

5° le suivi;

6° toutes autres activités en lien avec la gestion de projets concernant la voirie, les réseaux d'aqueduc et d'égouts, les réseaux d'éclairage et de signaux lumineux, les réseaux d'utilités publiques, ainsi que l'aménagement ou le réaménagement d'espaces municipaux.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

2. L'estimation du coût des services professionnels et techniques et du personnel d'appoint décrits à l'article 1 s'élève à 5 220 000 \$:

TOTAL : 5 220 000 \$

Annexe préparée le 14 décembre 2011 par :

Ève Francoeur, ingénieure
Service de l'ingénierie